



Le mardi 11 juin 2019, à partir de 10h, les adhérents de l'association du Stud Book Selle Français se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, dans les locaux de la MSA à Gentilly (94), suite à l'invitation qui leur a été adressée pour délibérer de l'ordre du jour suivant :

- 1/ Approbation du PV de l'AGO du 16 mai 2018
- 2/ Rapport Moral du Président
- 3/ Rapport d'activité 2018
- 4/ Rapport financier 2018
- 5/ Rapports du commissaire aux comptes
- 6/ Fixation des cotisations de l'année 2020
- 7/ Projets et budget prévisionnel 2019
- 8/ Questions diverses

Accueil

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire à dix heures quinze, le président Pascal Cadiou, accueille et remercie les invités et membres présents.

Constitution du Bureau de l'Assemblée

Monsieur Pascal Cadiou préside l'assemblée
Messieurs Jean Louis Bourdy Dubois et Guy Barbier sont nommés scrutateurs
Madame Bérengère Lacroix est nommée secrétaire de séance.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'assemblée entrant en séance.

Le président constate que 16 adhérents sont présents et 4 sont représentés. L'assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et présente à l'assemblée :

- La feuille de présence revêtue de la signature des membres
- Les pouvoirs des adhérents représentés
- L'inventaire de l'actif et du passif de l'association au 31/12/2018
- Les comptes annuels
- Le rapport moral et d'activité

Le président déclare que l'inventaire, les comptes annuels et, généralement, tous les documents devant d'après la législation des associations, être communiqués aux adhérents, ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'assemblée et que l'association a satisfait dans les délais légaux aux demandes d'envoi de documents dont elle a été saisie en application des textes en vigueur.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Lecture est donnée du rapport moral puis du rapport d'activité.

La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées et les précisions sont fournies.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

UPON GB BEX



1ère résolution : L'Assemblée à l'unanimité approuve le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2018

2ème résolution : L'Assemblée après avoir entendu le rapport moral et le rapport activité pour l'année 2018, les approuve à l'unanimité dans toutes leurs parties

Rapports du commissaire aux comptes

Le commissaire aux comptes, Pascal Mahe de la Société d'Expertise Hamelin-Lecardonnel, résume le rapport général et le rapport spécial, et déclare les comptes de l'association sincères et les approuve sans réserve.

3ème résolution : L'Assemblée après avoir pris connaissance des comptes annuels arrêtés par le Conseil d'administration le 23 mai 2019, après avoir entendu la lecture du rapport financier et des rapports du Commissaire aux comptes, approuve à l'unanimité les comptes de l'exercice écoulé et donne quitus aux Administrateurs pour leur gestion pour l'exercice 2018.

4ème résolution : L'Assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice 2018 soit 11 363€ au compte « Report à nouveau ». – Approuvé à l'unanimité

Fixation des cotisations de l'année 2020

**Fixation des cotisations
2019/2020**

Adhésions	2019	2020
• 1 ^{er} Collège - Eleveurs	50 €	50 €
• 2 ^{ème} Collège - Propriétaires d'étalon	80 €	80 €
• 3 ^{ème} Collège - Associations d'utilisateurs	300 €	300 €
• 4 ^{ème} Collège - Associations d'éleveurs	200 €	200 €
• 5 ^{ème} Collège - Propriétaire de SF	50 €	50 €
• 6 ^{ème} Collège - Supporters du SF	30 €	30 €

51

Le montant des cotisations pour l'année 2019/2020 reste inchangé

5ème résolution : L'Assemblée décide de ne pas modifier le montant des cotisations pour l'année 2019 et 2020. – Approuvé à l'unanimité

WBD GB BK



Projets et budget prévisionnel 2019

Les projets et actions 2019, avec le budget prévisionnel qui les accompagne ont été présentés et commentés par le président

6^{ème} résolution : L'Assemblée réunie le 11 juin 2019, approuve à l'unanimité les projets 2019 et le budget prévisionnel présentés en conséquence.

7^{ème} résolution : Postes vacants au Conseil d'Administration :

Démission de Sophie Borderie / collègue 1 Auvergne Rhône Alpes, remplacée par Stéphane Chalier. Approuvé à l'unanimité par l'Assemblée pour le restant du mandat de son prédécesseur.

Poste vacant non pourvu au collègue 1 Auvergne Rhône Alpes, cooptation de Julien Blot. Approuvé à l'unanimité par l'Assemblée pour le restant du mandat.

8^{ème} résolution : L'assemblée donne tout pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal en vue de réaliser toutes formalités légales où besoin sera. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, le président clôture l'Assemblée à treize heures.

Président de séance

Pascal Cadiou

Scrutateurs

Guy Barbier

Jean Louis Bourdy Dubois

Secrétaire de séance

Bérengère Lacroix